ARTHAUD, Charles [1748-1802]

Réfutation

Cap-Français, Imp. Royale, [1790]

8° 16 p.

H 10

H.10

317494
AMER COLL

RÉFUTATION

De la pièce juſtificative du ſeptième Chef de la première dénonciation ſolennelle d'un Miniſtre, faite à l'Aſſemblée nationale, en la perſonne du comte de la Luzerne, *miniſtre d'État, de la Marine & des Colonies; par M.* le comte de Gouy, *député de Saint-Domingue, au nom de la Députation & de ſes Commettants.*

Signée par les Repréſentants de la Colonie.

Approuvée & confirmée par les trois Aſſemblées provinciales, & par l'Aſſemblée coloniale de Saint-Domingue.

Dédiée à la Nation, à la Loi & au Roi, &c. &c.

Sommes-nous donc faits pour mourir ſur les bords du puits où la vérité s'eſt retirée? *J. J. R. Diſc.*

LA dénonciation de M. Gouy contre M. de la Luzerne a paru avec des variantes qui montrent l'embarras des dénonciateurs; elle n'offre pas actuellement un grand intérêt aux Colonies : le ſupplice de M. de la Luzerne eſt conſommé. Ce Miniſtre n'eſt plus en place, & ſes ennemis doivent être ſatisfaits.

Cependant M. Gouy a dénoncé, le public a raiſonné, l'aſſemblée nationale prononcera, & la poſtérité recueillera ſon jugement.

M. Gouy a parlé au public : j'ai le droit de lui parler auſſi. Je dois lui dire qu'on le trompe, & que la dénonciation de M. Gouy contre M. de la Luzerne, en ce qui me concerne principalement, eſt un tiſſu de menſonge & de méchanceté : je dois lui dire que M. Laborie, ſecrétaire de la Chambre d'agriculture, député du comité

du Cap aux États-généraux, en fourniſſant à M. Gouy la matière de ſon ſeptième chef d'accuſation, n'a écouté que ſa haine contre le Miniſtre & contre moi, & que la ſatifaction, qu'il trouvoit à ſe venger, lui a fait ſacrifier entièrement la vérité : je vais le prouver.

Pièces juſtificatives du ſeptième Chef.

Extrait d'une lettre de M. Laborie, ſecrétaire de la Chambre d'agriculture à M. Gouy d'Arcy, commiſſaire-rapporteur du comité colonial, du 10 *avril* 1789.

J'obſerverai ſur le titre de cette lettre qu'il eſt bien ſingulier que M. Gouy ait déguiſé que M. Laborie étoit député du Cap à l'aſſemblée nationale, que M. Laborie n'ait pas indiqué le lieu d'où il a écrit cette lettre. L'on aſſure qu'elle a été faite à Paris en 1790, par convention entre M. Laborie & M. Gouy, qui étoit infiniment ſatisfait & fort embarraſſé de trouver des matériaux pour appuyer ſa dénonciation.

Lettre de M. Laborie.

Au moment, M. le Marquis, où la Colonie me donnoit une marque d'eſtime & de confiance bien flatteuſe, en me nommant un de ſes députés aux États-généraux. M. le comte de la Luzerne, *me donne une mortification bien ſenſible.*

Réfutation.

M. Laborie a été nommé député par le comité qui s'étoit formé au Cap ; il a été un des coopérateurs des travaux & des projets de ce comité ;... il a eu la prudence de ne partir pour la France que lorſqu'il a cru pouvoir le faire ſans ſe compromettre ; il confond à deſſein les époques pour exprimer les doléances de ſon amour propre ; il

tait le motif de ces doléances ; on ne voit pas en quoi M. de la Luzerne a pu lui donner *une mortification bien ſenſible*, & pourquoi il montre tant d'intérêt pour une affaire qui paroît ne pas le concerner.

M. Barada avoit été long-temps médecin du Roi au Cap, & à ſon départ pour la France, M. de Marbois en donna l'intérim à M. Arthaud, médecin.

Vous étiez mal informé ; au départ de M. Barada pour la France, j'ai été nommé à l'intérim de ſa place, par MM. de Bellecombe & de Bongars ; 1°. parce que j'avois été pendant quatre ans médecin du Roi à Léogane, par une commiſſion de MM. d'Argout & de Vaivre ; 2°. parce que j'avois été chef d'un hôpital militaire pendant la guerre ſans aucune rétribution, & que le miniſtre, M. de Caſtries, ſatisfait de ma conduite & des obſervations que j'avois faites ſur les maladies, avoit autoriſé les Adminiſtrateurs à me propoſer pour la première place de médecin de Sa Majeſté qui viendroit à vaquer.

M. Barada eſt revenu & a repris ſa place ; cela étoit tout ſimple ; mais M. Arthaud l'a trouvé mauvais.

Vous l'ai-je dit, M. Laborie, que je l'avois trouvé mauvais ? Avez-vous connu mes ſentiments à ce ſujet ? Pourquoi ſuppoſez-vous qu'ils ont été malhonnêtes ? Où ſont vos preuves ?

M. Arthaud regrettoit & convoitoit la place de médecin du Roi.

Cette imputation eſt la même que la précédente ; je n'ai jamais déſiré la place de médecin du Roi que lorſqu'elle a été vacante ; alors j'ai faits tous mes efforts pour l'obtenir : ces efforts ont été honnêtes, légitimes & louables : j'avois un but dont je peux rendre compte, & qui m'honorera encore. Je voyois la poſſibilité de me diſtinguer dans le ſervice des hôpitaux ; je voyois

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b29342703

de la gloire à acquérir en me rendant utile, & c'étoit-là toute mon ambition; si je n'ai pas rempli mes vues, si j'ai été contrarié par le génie du mal, c'est la faute des circonstances; si j'ai été persécuté pour le bien que j'ai voulu faire, que l'on interroge les hommes méchants qui m'ont maltraité, & qu'ils fassent connoître les motifs de leur animosité? La règle principale de ma conduite a toujours été l'honnête & l'utile; je le répète, & je défie encore tous mes ennemis de prouver que je m'en sois jamais écarté.

Sur le rapport de M. Arthaud, & sans le communiquer à M. Barada, les Administrateurs forcèrent ce dernier, ou à donner sa démission, comme médecin du Roi, ou à vendre le magasin : cette vente n'étoit pas en son pouvoir, sa femme avoit des enfants mineurs intéressés avec elle. Il donna sa démission : M. Arthaud réussit mieux, il fut nommé provisoirement médecin du Roi par les Administrateurs.

Etoit-il notoire, M. Laborie, que M. Barada, médecin du Roi, avoit acheté le magasin du sieur Lartigau & celui du sieur Saussay, apothicaire du Roi, votre beau-frère? Si cela n'avoit pas été vrai, une simple dénégation de M. Barada auroit suffi pour arrêter toute recherche à ce sujet. Mais M. Barada étoit acquéreur de deux pharmacies, les actes existoient, les billets solidaires qu'il avoit passés à ses vendeurs étoient en circulation; j'en avois pour dix-huit mille livres dans mes mains; il ne pouvoit nier l'évidence, & il étoit trop honnête pour le faire.

Vous dites que M. Barada ne pouvoit vendre les magasins qu'il avoit achetés en communauté avec sa femme & ses enfants; vous ne prétendez pas sans doute prouver par-là qu'il avoit bien fait & justifier sa conduite; il avoit été le maître de ne pas acheter des pharmacies, & il ne pou-

voit ignorer qu'il avoit, par cette acquisition, compromis la délicatesse de sa place. Je vais plus loin, M. Barada étoit le maître de promettre aux Administrateurs de vendre ses magasins; il auroit surement trouvé des acheteurs, & c'étoit tout ce qu'on lui demandoit pour avoir pour lui tous les égards que son âge & ses longs services lui avoient mérités. M. Barada pouvoit, sans doute, en 1787, vendre ses magasins pour conserver sa place, comme il a pu en 1790, remettre, faute de paiement, le magasin qu'il avoit acheté de M. votre Beau-frère; mais il faut être vrai, M. Barada a préféré des affaires lucratives à une place qui l'avoit à peine fait exister depuis qu'il l'occupoit; il a donné librement sa démission, & il a renoncé volontairement à sa place. On ne lui a donc fait aucune violence; il ne peut donc se plaindre d'aucune injustice.

J'ai été nommé provisoirement à la place de médecin du Roi; cela est vrai, & il n'y a rien en cela d'étonnant : les mêmes motifs qui avoient porté les prédécesseurs de MM. de la Luzerne & de Marbois à me donner l'intérim subsistoient : mes nouveaux services me donnoient une recommandation de plus. On ne pouvoit donc me refuser cette place sans injustice; cependant ce n'est pas sans peine que je l'ai obtenue; je n'ai eu la préférence sur mes compétiteurs qu'après avoir lutté contre tous les efforts de leur jalousie, & après avoir renversé les obstacles que leur inimitié m'avoit opposés. Mais est-ce ma faute si le sieur P. avoit fait faire à l'avance un uniforme dont il n'a pu se parer qu'au Mexique ?

Cependant quelque temps après, soit qu'il se fût brouillé avec un sieur Albert, soit que celui-ci eût des remords, il dévoila la trame au sieur Barada & lui remit une copie d'un libelle calomnieux d'Arthaud qui me fut communiqué.

Je n'ai jamais eu de liaiſon avec le ſieur Albert, qui étoit alors apothicaire : il avoit dénoncé au Miniſtre les acquiſitions de M. Barada : ſon but étoit de ſolliciter la place d'apothicaire du Roi & les fournitures dont M. Barada avoit les bénéfices ; cela eſt ſi vrai que le ſieur Albert a voulu traiter avec M. votre Beau-frère, qui étoit alors à Paris, pour le porter à donner ſa démiſſion en ſa faveur. Il a agi de ſon propre mouvement, il ne m'a pas communiqué ſon projet ; & s'il m'en eût fait part, croyez, Monſieur, que je ne l'aurois ni conſeillé ni approuvé. Le ſieur Albert eſt aujourd'hui avec le titre de médecin dans le quartier de Limonade, près le Cap ; il peut être vrai, & je le crois aſſez honnête homme pour certifier mon rapport & démentir le vôtre.

J'ai été conſulté par les Adminiſtrateurs ſur le fait dénoncé au Miniſtre : cela eſt vrai. Je leur ai donné un rapport : cela eſt vrai. Mais qu'elle étoit la nature de ce rapport ; un expoſé ſimple, des actes paſſés entre M. Barada & ſes vendeurs : en parlant de l'incompatibilité de la place de médecin du Roi avec celle de fourniſſeurs de drogues, je n'ai fait que répéter ce que le ſieur Albert avoit dit au Miniſtre ; mais je l'ai fait avec un autre ſentiment, & j'oſe le dire avec un ſentiment plus pur. N'avez-vous jamais été peiné, Monſieur, lorque vous avez vu la nobleſſe de votre profeſſion compromiſe ? Je pourrois vous en citer des exemples. Pourquoi me faites-vous un crime d'avoir connu celle de mon état ? Pouvois-je, lorſqu'on me demandoit la vérité, me diſpenſer de la dire ? Il eſt vrai que je pouvois ne pas faire connoître, en parlant de la pharmacie de M. votre Beau-frère, que vous aviez eu un intérêt perſonnel en temps de guerre, pour lui procurer les fournitures pour le Roi. Cet ex-

posé pouvoit être déplacé, mais il n'avoit pas le caractère de la calomnie, & ce n'étoit pas une injure. Cependant vous m'en avez fait un crime, vous l'avez dit, on vous a cru, ou l'on a paru vous croire, & j'ai été accablé du poids de votre haine pour avoir levé indiscrètement le voile de vos intérêts.

Au reste, ce n'est pas le sieur Albert qui a fait connoître mon rapport à M. Barada, c'est le sieur P....., un de mes confrères, un de mes compétiteurs, un de mes ennemis; mais, Monsieur, les faits mis en évidence sur des actes publics, sur des preuves par écrit, ne sont pas des calomnies, & ni vous, Monsieur, ni tous ceux qui peuvent avoir un intérêt pour me nuire, ne pourrez jamais me faire descendre au rang des calomniateurs.

Nous en portâmes plainte en justice. Les informations prouvèrent qu'Arthaud étoit l'auteur de toute la trame, que lui-même avoit fait le mémoire présenté par Albert au Ministre; Arthaud fut convaincu de la plus atroce calomnie. Un arrêt le déclara calomniateur & le condamna à une réparation publique.

M. Laborie! M. Laborie! le mot de calomniateur vous est familier.... Je ne suivrai pas votre exemple.... Je ne m'en servirai pas. Il seroit même trop dur de vous dire qu'il n'est pas vrai que les informations ont prouvé que j'eusses fait le mémoire présenté par Albert au Ministre. Je me bornerai donc à vous renvoyer aux informations de la procédure. Le sieur Albert a fait l'aveu contraire de ce que vous dites; & il y a eu si peu de charges & si peu de preuves contre moi, que les premiers juges vous ont débouté de vos demandes en réparation. Vous avez sans doute regardé ce jugement simple & équitable comme peu satisfaisant pour votre vengeance, puisque vous en avez fait appel. Il n'y pas eu de nouvelles in-

formations au Conſeil.... Un arrêt eſt intervenu.... Cela eſt vrai : mais convenez-en, vous qui vous y connoiſſez ſi bien, n'écoutez que la voix de votre conſcience, cette voix qui doit dominer les paſſions : cet arrêt n'eſt-il pas un outrage fait à la juſtice ?

Les Adminiſtrateurs furent piqués de la punition d'une calomnie & d'un eſpionage auxquels ils n'avoient que trop de part, & qui etoient un des moyens favoris de l'adminiſtration du ſieur de Marbois.

Voilà encore une ſuppoſition très-haſardée ; vous me feriez croire que vous avez la lorgnette de l'enchanteur Merlin pour lire dans les ſentiments les plus ſecrets ; il y a cependant plus de paſſion que de magie dans l'intention qui vous a fait écrire votre lettre ; car au fait, vous n'avez pas ſcruté l'opinion intime des Adminiſtrateurs, & vous n'avez pu la connoître.

Si j'ai démontré que je ne vous avois pas calomnié, j'ai prouvé l'injuſtice de l'arrêt que vous avez obtenu. Le Conſeil n'a rendu cet arrêt que pour calmer les fureurs de votre reſſentiment : c'eſt un effet de ſa pitié ; vous en ſeriez mort de colère ; la bile vous auroit étouffé, ſi vous n'aviez pas été vengé, & il ſavoit que j'aurois encore le courage de ſupporter une injuſtice.

Quant à l'eſpionage que vous me reprochez & aux Adminiſtrateurs, c'eſt encore une ſuppoſition ſans preuve & une abſurdité. Si MM. les Adminiſtrateurs avoient voulu employer l'eſpionage, ils ſe ſeroient ſans doute ſervis d'hommes très-répandus, très-adroits, très-cauteleux : je ſuis un peu trop ſolitaire, j'ai le caractère trop inflexible pour être un eſpion utile ; & il faut l'avouer, je jouerois fort mal mon rôle.

Lorſque vous avez fait cette ſuppoſition, vous vous ſaviez bien que vous n'aviez aucune preuve ;

mais vous vouliez rendre les Administrateurs odieux, & il faut convenir que vous avez fort bien réussi ; vous connoissiez cependant la maxime de M. Gouy : *Qu'un accusateur doit administrer des preuves suffisantes du délit, doit convaincre le coupable, sous peine d'être considéré comme calomniateur* (1).

Mais ils vouloient absolument récompenser M. Arthaud qui leur avoit rendu plus d'un service de ce genre.

Vous continuez vos suppositions, & vous ne prouvez rien. On doit cependant pouvoir prouver, quand on parle d'une manière aussi positive ; mais je suis satisfait, les honnêtes gens ne vous croyent pas.

M. de la Luzerne devient ministre, & une de ses premières opérations fut de faire casser l'arrêt du Conseil-supérieur du Cap, & de nommer définitivement M. Arthaud médecin du Roi.

C'est le Conseil d'État du Roi qui m'a rendu la justice que j'ai obtenue ; & si j'ai des obligations à cet égard à M. de la Luzerne, ma reconnoissance est aussi pure que les lumières qui ont dirigé son opinion.

Oui, Monsieur, j'ai été nommé médecin du Roi, & j'ai été proposé à Sa Majesté par M. de la Luzerne. C'est-là le coup le plus douloureux pour mes ennemis ; je crois qu'il est fâcheux pour eux de n'avoir pas réussi à m'écarter de cette place, après avoir tant déclamé, tant écrit contre moi & employé des moyens si odieux ; mais croyez-vous, Monsieur, qu'ils n'ont pas assez vengé leur amour propre ? ils ont attenté impunément à mon honneur & à ma vie ; & s'ils n'ont pas réussi à me perdre & à me faire assassiner, ils ont au moins la satisfaction de m'avoir accablé d'outrages, sans que j'aie pu être vengé

(1) *Dénonciation*, p. 5.

par les lois ; ils ont placé la douleur si près de moi, qu'il est impossible qu'elle ne me soit pas communiquée, & que je ne la ressente pas dans tous les moments de ma vie [1].

Au reste, Monsieur, si j'avois eu des complaisances pour le Ministre, je n'aurois pu en avoir que d'honnêtes ; c'eut été le moyen de mériter son estime ; mais je n'ai même pas eu le bonheur de pouvoir lui en montrer de semblables. M. de la Luzerne a vu chez moi un homme d'honneur, rempli d'émulation & d'amour pour le bien public, & il a fait récompenser mes services & mon zele.

M. de la Luzerne aimoit les sciences, cela est vrai : il les cultivoit en homme d'Etat, qui sait combien elles sont utiles & combien elles méritent d'être honorées ; il ne leur a jamais sacrifié des occupations plus importantes ni les moments qu'il devoit donner aux affaires publiques.

---

(1) Non-seulement je n'ai point été vengé par les dépositaires de la force publique, par les ministres de la loi, mais ceux qui ont le plus participé à l'attentat inoui commis contre moi le 18 octobre 1789, ont passé aux charges publiques, & je les ai vu représenter un peuple dont ils avoient violé les droits ; mais la confiance dont ils ont paru jouir n'étoit qu'une illusion ; les honneurs qu'ils avoient usurpé, ne les honoroient point du tout, car les charges publiques ne peuvent honorer que les hommes vertueux.

« Il ne faut pas croire que l'on puisse offenser ou couper un bras, que la douleur ne s'en porte à la tête ; & il n'est pas plus croyable que la volonté générale consente qu'un membre de l'état quel qu'il soit en blesse ou détruise un autre, qu'il ne l'est que les doigts d'un homme usant de sa raison aillent lui crever les yeux. La sureté particulière est tellement liée avec la confédération publique, que sans les égards que l'on doit à la foiblesse humaine, cette convention seroit dissoute par le droit, s'il périssoit dans l'état un seul citoyen qu'on eût pu secourir : si l'on en retenoit à tort un seul en prison, & s'il se perdoit un seul procès avec une injustice évidente ». *V. J. J. R. Disc. sur l'Econ. pol.*

M. de la Luzerne a traduit un ouvrage militaire, la retraite des dix mille par Xénophon..... Céſar, ainſi que Xénophon, a décrit ſes campagnes dans les Gaules. Brutus liſoit Polibe dans ſes plus grandes affaires, & il en fit un abrégé lorſqu'il faiſoit la guerre à Antoine & à Auguſte. Le chevalier de Folard a donné ſur Polibe un excellent commentaire qui a encore été enrichi par Guibert. Perſonne n'a reproché à ces guerriers leurs travaux littéraires, & l'on a jamais dit que leurs profondes connoiſſances fuſſent inconciliables avec l'art de gouverner les hommes (1). On a été cependant plus ſévère pour M. de la Luzerne... & pour prouver qu'il n'a pu être un bon Gouverneur de Saint-Domingue, ni un bon Miniſtre, on lui a reproché d'être trop inſtruit & d'avoir étudié avec trop d'application l'art qui a illuſtré ſes ancêtres, & qui a toujours été la paſſion & la gloire des Français. N'eſt-il pas étonnant, d'après cela, qu'on lui ait donné pour ſucceſſeur au miniſtère, un ſavant qui s'eſt permis d'écrire un journal de navigation & ſes voyages, pour éprouver en mer les horloges marines..... Il eſt vrai que ni vous, ni M. Gouy n'avez pas été conſulté ſur ce choix.

Perſonne ne croira ce que vous avez dit à M. Gouy, que M. de la Luzerne avoit paſſé ſon temps à Saint-Domingue *à herboriſer ou à deſſiner des inſectes* (2). Le goût de la nature, ainſi que celui des lettres, doit-il être étranger aux hommes de qualité? Regrettez-vous donc le temps où l'on ne parloit que de la bravoure de la nobleſſe françaiſe, & où on lui reprochoit ſon ignorance? M. de la Luzerne a eu le projet d'enrichir Saint-Do-

(1) *V. Dénonc. p. 49.*

(2) Le Prince de l'éloquence fut Conſul de Rome, & le plus grand, peut-être, des Philoſophes, Chancelier d'Angleterre. *J. J. Rouſſeau.*

mingue des plantes de l'Inde qui pouvoit accroître les cultures, fournir aux habitants de nouvelles jouiſſances, & aux Nègres des moyens de ſubſiſtance. Ses vues étoient ſans doute celles d'un bon Adminiſtrateur; & dans un autre temps, elles auroient mérité à M. de la Luzene la reconnoiſſance de la Colonie. Vous ſavez, Monſieur, que c'eſt à deux plantes étrangères que Saint-Domingue doit toute ſa proſpérité; c'étoit donc la ſervir que de vouloir multiplier ſes reſſources. Et il eſt ſans doute bien étrange que ce qui auroit dû être regardé comme un bienfait, & ce qui auroit dû être un ſujet de louange & de remercîment pour M. de la Luzerne, ait fourni la matière d'un reproche, & ſoit devenu un ſujet d'ingratitude.

Ainſi un triomphe éclatant ſur une Cour ſouveraine qui a jugé juſtement & en connoiſſance de cauſe; ainſi une place honorable ſont les récompenſes de la délation & d'un eſpionage qui, depuis long-temps, jette la défiance dans toutes les ſociétés de la Colonie.

Vous conviendrez, Monſieur, que j'ai uſé de ce triomphe avec bien du ménagement; je n'ai pas trouvé de ſatisfaction à afficher votre défaite, & je l'ai négligé, quoique j'y fuſſe autoriſé: cependant je me rappellois l'affectation avec laquelle vous aviez fait afficher l'arrêt que vous aviez uſurpé, & la profuſion avec laquelle vous aviez répandu le mémoire atrabilaire & diffamatoire que vous aviez fabriqué contre moi; chacun, Monſieur, prend ſon plaiſir où il le trouve. Réduit à me défendre, je tâche de repouſſer l'oppreſſion & de conſerver l'eſtime de mes concitoyens, mais je ne jouis pas, même en humiliant mes ennemis.

Vous le ſavez, Monſieur, le moyen d'obtenir la juſtice n'eſt pas toujours d'être placé trop près

de ſes juges. Les tribunaux ſont occupés par des hommes, & ces hommes ont leurs paſſions ; ſi l'on doit craindre l'ignorance des juges & leurs erreurs, on doit bien plus redouter encore leurs préventions & leur animoſité.

Mais, Monſieur, puiſque vous êtes tant tourmenté de l'arrêt que j'ai obtenu contre vous, demandez un tribunal à la nation ; faites réviſer notre affaire... J'appréhende les incertitudes de la juſtice ; elles ſont bien auſſi funeſtes que celles de mon état. Cependant je me ſoumet avec confiance à des juges éclairés, dont l'ame ne ſera pas corrompue par la partialité.

Pourquoi, Monſieur, n'avez-vous pas fait connoître l'eſpionage qui paroît vous tenir tant à cœur ? Vous auriez rendu à la ſociété la ſécurité que vous dites qu'elle avoit perdue, & on vous auroit eu obligation d'un ſervice auſſi important. Vous admettez que les Adminiſtrateurs avoient un grand intérêt à la prétendue délation que vous me reprochez avec tant d'amertume : quel étoit donc cet intérêt ? expliquez-vous : je ſuis étonné que vous ne les ayez pas auſſi accuſés d'avoir excité le ſieur Albert à dénoncer l'inconduite du ſieur Barada.

Le public n'a vu dans ce jugement d'iniquité qu'un nouveau trait du deſpotiſme qui fait le déſeſpoir des Colons, & qui prépare ſourdement une révolution dont je deſire que les ſuites ne ſoient pas fatales au Gouvernement.

Le public ſavoit que je ne vous avois pas calomnié en diſant que vous aviez eu des fonds à intérêt dans les mains de votre beau-frère, apothicaire du Roi ; il ſavoit que je ne vous avois pas calomnié lorſque j'avois dit que c'étoit par votre crédit, que votre beau-frère avoit obtenu les fournitures pour le Roi ; il ſavoit que je n'a-

vois pas calomnié le sieur Barada en prouvant qu'il avoit acheté deux magasins de pharmacies, dont une faisoit les fournitures qu'il devoit inspecter. Il avoit entendu les murmures des personnes qui connoissaient les convenances de mon état; il savoit que j'avois dans les mains pour une somme assez considérables de billets que le sieur Barada avoit consenti à un de ses vendeurs; aussi, Monsieur, lorsque l'arrêt, qui me taxoit de calomniateur, intervint, on dit que le Conseil pouvoit juger qu'il ne faisoit point jour à midi, mais qu'il étoit impossible qu'il le fît croire. Ne dites donc pas, Monsieur, que le public n'a vu dans l'arrêt du Conseil d'état qu'un trait de despotisme; je vous assure, Monsieur, que le Conseil-supérieur lui-même connoissoit assez les vices de l'arrêt qu'il avoit rendu, pour être sûr qu'il seroit réformé si je me pourvoyois en cassation; le Procureur-général me dit la veille du jugement que c'étoit un parti pris, que l'arrêt étoit arangé; il s'abstint de donner des conclusions. M. le Président du Conseil ne voulut pas assister à ce jugement, & il me dit que j'avois été sacrifié.... Voilà l'opinion que des Juges équitables avoient de cet arrêt: on peut inférer d'après cela ce que le public pouvoit en penser.

Vous employez d'un ton pathétique & touchant les grands mots que le temps a consacré & auxquels un temps plus modéré rendra toute leur valeur. Du despotisme! du désespoir! je n'ai jamais rien vu de si désespérant que l'état d'anarchie dans lequel nous vivons & auquel vous avez contribué; mais un grand architecte comme vous, n'est pas effrayé de voir des ruines, son génie lui offre toutes les ressources pour élever un nouvel édifice; &, dans le plan qu'il en forme, il désigne avec adresse la place qu'il se réserve & le logement qu'il veut occuper.

Que j'admire, Monſieur, votre prévoyance! Vous avez déviné en 1790, à Paris, qu'il ſe préparoit ſourdement une révolution qui avoit déjà éclatée! Que j'admire auſſi votre ſageſſe & votre modération! l'intérêt que vous prenez au Gouvernement dont vous avez tant à vous plaindre, tient à un ſentiment bien louable; cependant, Monſieur, ſoyez tranquille, le Gouvernement, pour avoir changé de forme, n'eſt pas détruit. Puiſſe-t-il ſe trouver toujours dans des mains pures & fermes qui ſachent en tenir les rênes? Puiſſe-t-il conſerver l'énergie qu'il doit avoir pour arrêter les complots des méchants, maintenir l'ordre, la ſureté & punir les perturbateurs ambitieux?

J'ai publié cet examen, parce que je ſais ce que je me dois & à la vérité. Avez-vous pu croire un inſtant, Monſieur, en écrivant votre lettre à M. Gouy, que ce député ſi ardent pour les dénonciations, ſi peu délicat ſur les moyens, & qui a employé tant d'art pour façonner des menſonges, auroit publié cette diffamation ténébreuſe? N'avez-vous pas ſenti que vous compromettiez votre honneur en faiſant un récit partial qui pouvoit être démenti?

La nation aſſemblée ne connoît pas les haines, les petites paſſions qui diviſent les particuliers, le flambeau de la vérité peut ſeul éclairer ſes opinions & régler ſes jugemens; elle n'accueillera jamais l'impoſture qui cherchera à la ſéduire, & elle la repouſſera avec indignation du lieu ſacré où elle dicte ſes volontés; elle examinera l'ouvrage menſonger de M. Gouy, que la vengeance & la haine ont tant careſſé; & lorſqu'elle en aura reconnu le caractère, *lorſqu'elle aura pris ſur-tout dans la conſidération la plus ſérieuſe, le chapitre correſpondant*

des pièces juſtificatives dépoſees (1), lorſqu'elle en aura écarté les déclamations & analyſé les faits, elle le ſoumettra à la loi à qui il eſt dédié. C'eſt alors, Monſieur, que M. Gouy, qui ſait mieux que perſonne, *que la raiſon toujours finit par avoir raiſon* (2), doit craindre la ſévérité de cette puiſſance bienfaiſante & terrible qui protège l'homme juſte & doit accabler les méchants.

Quant à vous, Monſieur, vous à qui je n'ai jamais fais de mal, vous cependant qui m'en avez tant fait : vous qui, pour venger une injure prétendue que je ne vous ai point faite, que je n'ai jamais eu intention de vous faire, avez employé tout ce que le reſſentiment le plus immeſuré a de plus implacable, pour me perdre dans l'opinion des hommes, m'arracher leur eſtime, me dépouiller du fruit de mes travaux ; vous, qui avez ſi bien réuſſi à me tourmenter, & qui cependant n'avez pu m'ôter l'honneur, je vous livre à l'opinion publique.... Si jamais un ſentiment d'équité trouve place dans votre ame, c'eſt alors que vous éprouverez des remords (3), & je ſerai vengé.

CHARLES ARTHAUD, citoyen français.

---

(1) Avertiſſement.

(2) Titre d'un pamphlet de M. Gouy.

(3) Celui qui vient à bout de braver les remords, ne tardera pas à braver les ſupplices. J. J. R.

Au Cap-Français, de l'Imprimerie royale.